

Domaine Public

Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public

(En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet :

La Commune de Bastia envisage de mettre à la disposition d'un opérateur économique un emplacement sur le Vieux Port d'une superficie de maximum 5 m² (emplacement 1 sur plan ci-joint), pour l'installation d'un triporteur, destiné à la vente de bougies.

Cette occupation du domaine public sera effective du 14 juillet au 17 septembre 2023.

Le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions de mise à disposition :

Le candidat devra proposer l'installation d'un triporteur destiné à la vente de bougies, dans la limite de la surface mise à disposition 5m² maximum.

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à savoir 361,16 euros pour la période du 14 juillet au 17 septembre 2023.

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt concurrente doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante: **domaine-public@bastia.corsica** sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande d'exploitation commerciale de l'emplacement
- Un projet accompagné de photos présentant l'installation de ses équipements (type, descriptif technique, dimensions...)
- Kbis ou autre pièce justificative de l'activité commerciale datant de moins de 3 mois
- Copie de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance couvrant l'exercice de cette activité en cours de validité et contrôle technique du véhicule à jour
- Tarifs pratiqués

Date limite de réception des réponses : vendredi 7 juillet 2023 à 12h00